



Asperge

LUTTE CONTRE LE CRIOCERE DE L'ASPERGE 2009

2009 - SCLAUNICH Eric – Hortis Aquitaine

I. But de l'essai :

L'objectif de cet essai est de tester 2 insecticides sous numéro contre le criocère de l'asperge (*Crioceris asparagi*) en vue de leur homologation. La référence est le Décis Protech à 0.5 L/ha. Une seule application est réalisée au stade larvaire des criocères.

II. Matériel et méthode :

6 modalités testées :

	Modalités	Dose /ha
1	Témoin non traité	
2	Décis Protech	0.5 L
3	H0929	Dose 1
4	H0930	Dose 1
5	H0930	Dose 2
6	H0930	Dose 3

Dispositif :

4 blocs de Fischer.

Parcelle élémentaire de 10 m de long sur 2.60 m de large.

Les témoins non traités sont inclus au dispositif.

Conduite de l'essai :

Mise en place de l'essai chez Mr Chibrac à Escource.

Repérage de 20 rameaux par parcelle élémentaire avec présence de larves de criocères.

Comptage du nombre de larves sur 20 rameaux :

- le jour du traitement, le 16 juin
- 3 jours après traitement, le 19 juin
- 8 jours après traitement, le 24 juin
- 17 jours après traitement, le 3 juillet

3 semaines après traitement, le 8 juillet, un comptage du nombre d'adultes par parcelle élémentaire est réalisé.

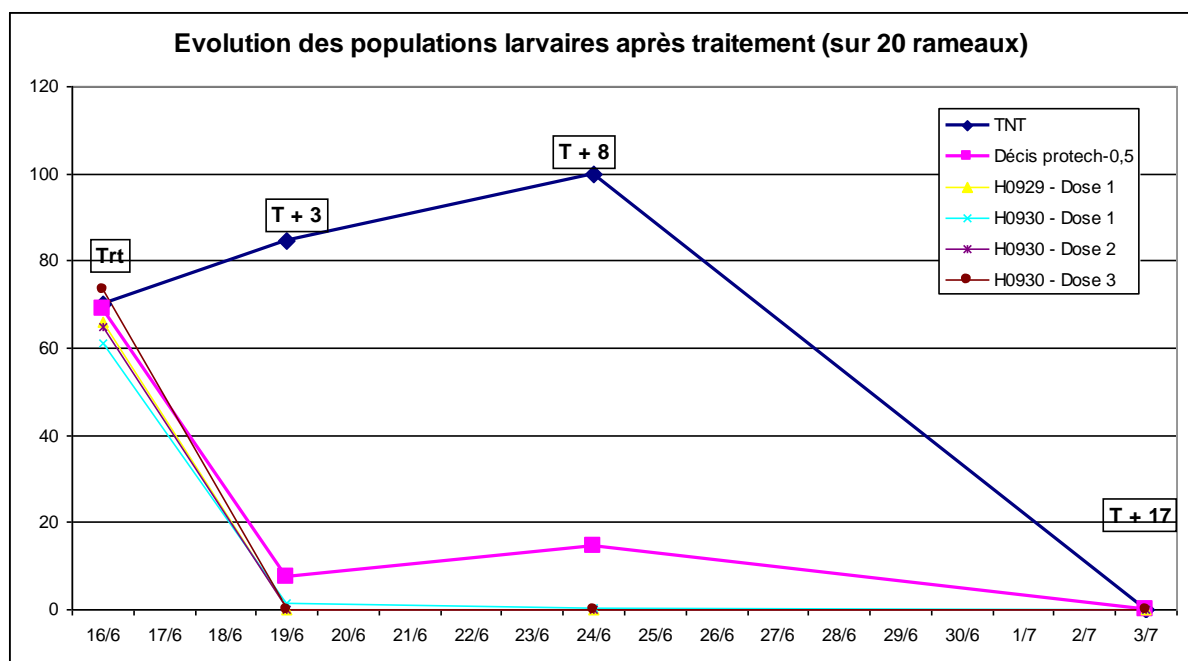
Matériel :

Traitement avec un atomiseur à dos à jet porté de marque Solo.

288 litres de bouillie /ha.

III. Résultats :

1) Efficacité sur larves :



Au comptage du 16 juin la répartition des larves sur l'ensemble des parcelles est homogène, il y a entre 60 et 75 larves de criocère sur 20 rameaux.

3 jours après traitement, dans le témoin non traité, les populations ont légèrement augmenté pour dépasser les 80 larves pour 20 rameaux.

Par contre sur les parcelles traitées, les populations ont lourdement chuté avec en moyenne 8 larves sur la modalité Décis protech et quasiment plus aucune larve pour les autres modalités.

8 jours après traitement, l'évolution a peu changé par rapport au précédent contrôle, à savoir une augmentation dans le témoin, quelques individus pour la modalité Décis protech et aucune larves dans les autres modalités.

17 jours après traitement, toutes les larves ont disparu y compris dans le témoin non traité. Cette baisse de population correspond à un phénomène biologique, à savoir la descente des larves le long des tiges d'asperge pour aller se nymphoser dans le sol. En sortira ensuite une nouvelle génération d'adultes qui à leur tour referont de nouvelles pontes.

Etude statistique après transformation en Log(x+1):
 Les valeurs sont exprimées en nombre de larves pour 20 rameaux.

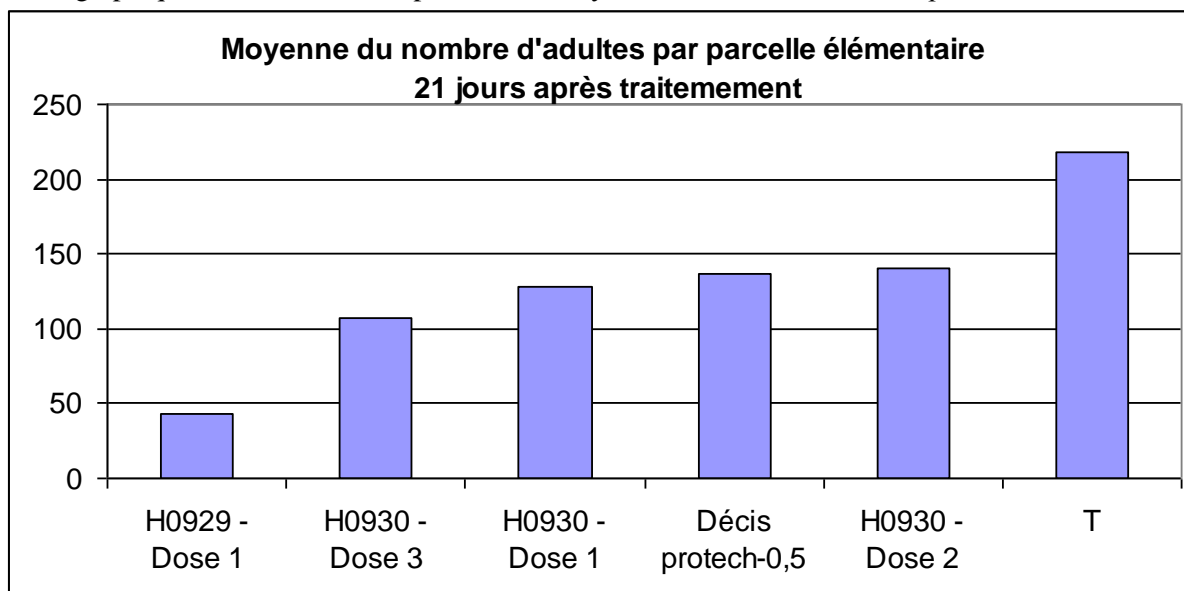
	16 juin – T	19 juin – T+3	24 juin – T +8
T	70	85 a	100 a
Décis	69	7.5 b	14.5 ab
H0929 D1	66	0 c	0 b
H0930 D2	61	1.5 c	0.5 b
H0930 D2	65	0 c	0 b
H0930 D2	73	0 c	0 b
Test de Newman Keuls	Non Significatif	Significatif	Significatif
Coef de variation	4.6 %	56 %	98 %
Ecart type	0.085	0.28	0.44
Puissance	13 %	99 %	98 %

Le 16 juin, pas de différence significative, les populations sont homogènes avant le traitement.
 Le 19 juin, statistiquement les 2 produits testés ont une meilleure efficacité que le Décis Protech.
 Le 24 juin, les 2 produits testés ne sont statistiquement pas différents du Décis Protech.

2) Retour des adultes :

3 semaines après le traitement nous avons réalisé un comptage d'adultes sur les 8 mètres centraux de chaque parcelle élémentaire.

Sur le graphique ci-dessous sont exprimées les moyennes du nombre d'adultes par modalité.



C'est sur la modalité témoin que l'on retrouve le plus d'adultes avec en moyenne plus de 200 individus par parcelle élémentaire.

La modalité H0929-Dose1 est la parcelle la moins recolonisée avec moins de 50 adultes par parcelle.
 Pour les autres modalités les populations se situent entre 100 et 150 individus.

IV. Conclusion :

L'objectif de cet essai était de tester 2 nouveaux produits pour lutter contre le criocère de l'asperge. Une seule application a été réalisée au stade larvaire.

Les résultats ont montrés un très bon comportement des 2 produits avec des efficacités proches de 100%. Les Efficacités sont statistiquement meilleures que la référence Décis Protech à 0.5 L/ha.

2.01.07 .38 Année de mise en place : 2007 Année de fin de l'action : 2011

Renseignements complémentaires auprès de : Sclaunich Eric
HORTIS Aquitaine – Domaine de Lalande – 47110 Sainte Livrade sur Lot
Tél. : 05 53 41 07 45 - fax : 05 53 01 44 21 - email : eric.sclaunich@hortis.fr